PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE HUNTINGDON

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 22 avril 2021 à 18h00, tenue à huis clos en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Dominic Tremblay.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

La présente séance, sans la présence du public, est tenue à huis clos conformément à l'arrêté du gouvernement du Québec relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19.

21-04-22-5653

Il est proposé par madame Andrea Geary Appuyé par monsieur Maurice Brossoit Et résolu à l'unanimité:

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire tenue à huis clos du jeudi 22 avril 2021 à 19 h 20.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 22 avril 2021, à 18h00, tenue à huis clos en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- **B**) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Signature d'une entente avec DMT Immobiliers Inc pour la construction d'une garderie à Huntingdon;
- **D**) Cession d'un lot sur la rue F.-Cleyn à la compagnie DMT Immobiliers Inc;
- E) Mandat à un arpenteur-géomètre pour le lotissement des lots 6 382 266 et 3 447 295;
- F) Signature d'un bail pour la location d'un local au 4, rue Lorne avec l'entreprise Racine et Radicelle Inc;
- G) Avis de motion, dépôt et présentation du règlement d'emprunt No 930-2021 décrétant une dépense de 4 550 000 \$ et un emprunt de 4 550 000 \$ pour la construction des infrastructures municipales des rues Lasselle, Arnold et Bowron;
- **H)** Signature d'une entente de travaux pour le projet domiciliaire du Faubourg du Haut-Saint-Laurent;

- I) Période de questions;
- **J**) Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

21-04-22-5654

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 22 avril 2021 tel que présenté.

Adopté

Signature d'une entente avec DMT Immobiliers inc pour la construction d'une garderie à Huntingdon

Considérant que la Ville de Huntingdon désire assurer à sa population l'accessibilité à des services de garde ;

Considérant qu'elle est d'avis qu'elle se doit de contribuer au bienêtre général en mettant en œuvre des mesures concrètes pour mieux répondre aux besoins de garde des parents de l'ensemble de la municipalité et ainsi assurer la vitalité de la municipalité;

Considérant que la compagnie DMT Immobiliers inc. représentée par monsieur Mathieu Théorêt désire implanter une garderie privée sur le territoire de la Ville de Huntingdon ;

Considérant les investissements et les retombés économiques qui seront générés par l'implantation et la construction de ce bâtiment ;

Considérant que la Ville de Huntingdon et la compagnie DMT Immobiliers inc désire établir une entente ayant pour objet l'implantation et la construction d'une garderie sur le territoire de la Ville de Huntingdon par la compagnie ainsi que le versement d'une aide financière sous forme de donation d'un terrain de la part de la Ville :

Considérant que la Loi sur les compétences municipales (L.C.M.) donne aux municipalités le pouvoir de contribuer au maintien des services desservant leur population en aidant financièrement des entreprises importantes pour le dynamisme local ;

Considérant qu'en vertu de l'article 92.1 (al 2) de la Loi sur les compétences municipales (L.C.M.) une municipalité peut accorder une aide financière aux entreprises privées sur son territoire.

Pour ces motifs,

21-04-22-5655

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr Appuyé par monsieur Rémi Robidoux Et résolu à l'unanimité : Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal autorise le maire, monsieur André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente avec DMT Immobiliers inc. pour la construction d'une garderie à Huntingdon.

Que la dépense découlant de l'entente soit financée à même le surplus accumulé.

Adopté

<u>Cession d'un lot sur la rue F.-Cleyn à la compagnie DMT Immobiliers inc</u>

Considérant les discussions intervenues entre la Ville et la compagnie DMT Immobiliers inc. en rapport à l'implantation et la construction d'un bâtiment offrant des services de garde;

Considérant les investissements et les retombés économiques qui seront générés par l'implantation et la construction de ce bâtiment ;

Considérant que la Loi sur les compétences municipales (L.C.M.) donne aux municipalités le pouvoir de contribuer au maintien des services desservant leur population en aidant financièrement des entreprises importantes pour le dynamisme local ;

Considérant qu'en vertu de l'article 92.1 (al 2) de la Loi sur les compétences municipales (L.C.M.) une municipalité peut accorder une aide financière aux entreprises privées sur son territoire;

Pour ces motifs,

21-04-22-5656

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise la signature du contrat de vente d'un terrain vacant avec zonage commercial situé sur la rue F.-Cleyn, connu et désigné comme étant une partie des lots 3 447 295 et 6 382 266, Cadastre du Québec circonscription foncière de Huntingdon au prix de 1 \$ plus les taxes applicables, à la compagnie DMT Immobiliers Inc.

Que le maire, André Brunette et la greffière, Denyse Jeanneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de vente ainsi que tous documents relatifs à cette transaction.

Que la vente soit faite avec la garantie de titre de propriété uniquement et que l'acte de cession comporte une clause de droit de premier refus et une clause résolutoire en faveur de la Ville de Huntingdon, et ce, afin de s'assurer de la construction de la garderie.

Que les frais d'arpentage soient à la charge de la municipalité et que les frais de notaire et tous autres frais soient à la charge de l'acheteur.

Adopté

Mandat pour le lotissement des lots 6 382 266 et 3 447 295

Considérant que la Ville de Huntingdon désire subdiviser les lots 6 382 266 et 3 447 295 situé sur la rue F.-Cleyn afin de créer un lot distinct pour l'implantation d'une garderie.

21-04-22-5657

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit Appuyé par madame Andrea Geary Et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le lotissement des lots 6 382 266 et 3 447 295 situés sur la rue F.Cleyn pour la création d'un lot pour l'implantation d'une garderie.

Adopté

Bail avec Racine et Radicelle Inc. au 4, rue Lorne

Considérant que la compagnie Racine et Radicelle Inc., représentée par messieurs Martin Valiquette, Kevin Foley, Alexandre Caron et Nicolas David désirent louer un espace ayant une superficie approximative de 2 378 pieds carrés, dans l'immeuble industriel du 4, rue Lorne, Huntingdon.

21-04-22-5658

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr Appuyé par monsieur Rémi Robidoux Et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, un bail avec Racine et Radicelle Inc suivant les conditions inscrites au bail.

Adopté

Avis de motion, dépôt et présentation du règlement d'emprunt No 930-2021 décrétant une dépense de 4 550 000 \$ et un emprunt de 4 550 000 \$ pour la construction des infrastructures municipales des rues Lasselle, Arnold et Bowron

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Maurice Brossoit selon lequel le Règlement numéro 930-2021 décrétant une dépense de 4 550 000 \$ et un emprunt de 4 550 000 \$ pour la construction des infrastructures municipales des rues Lasselle, Arnold et Bowron sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Dépôt et présentation du projet

Il est, par la présente, déposé et présenté par monsieur Maurice Brossoit, le projet du Règlement numéro 930-2021 décrétant une dépense de 4 550 000 \$ et un emprunt de 4 550 000 \$ pour la construction des infrastructures municipales des rues Lasselle, Arnold et Bowron qui sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Signature d'une entente de travaux pour le projet domiciliaire du Faubourg du Haut-Saint-Laurent

Considérant que la compagnie Les Faubourgs du Haut-Saint-Laurent Inc. désire réaliser un projet domiciliaire dans le secteur de la rue Dalhousie et du chemin Ridge ;

Considérant que le projet nécessite des travaux de construction de conduites d'eau, d'égouts et ainsi que la construction de nouvelles fondations granulaires sur les futures rues Lasselle, Arnold et Bowron ainsi que la construction d'une fondation de rue et le prolongement des conduites d'eau et d'égout sur la rue Dalhousie et la construction d'un bassin de rétention pour la gestion des eaux pluviales.

Considérant que le conseil municipal et les promoteurs du projet domiciliaire désirent établir les obligations et responsabilités des parties par la signature d'une entente.

21-04-22-5659

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit Appuyé par monsieur Rémi Robidoux Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le maire, monsieur André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert, à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente de travaux pour le projet domiciliaire du Faubourg du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

Période de questions

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

21-04-22-5660

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr Appuyé par madame Andrea Geary Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 19 h 56

Adopté

| André Brunette, Maire | Denyse Jeanneau, greffière | |
|-----------------------|----------------------------|--|